

# Questions courantes

## Projet de l'Institut canadien

### • ~ IVI CANADA ~

#### 1. Pourquoi les membres canadiens de l'IVI devraient-ils appuyer avec enthousiasme la création de l'IVI Canada?

Comme la création de l'IVI Canada est garante d'une profusion d'améliorations aux programmes et aux services ainsi que d'un rendement du capital investi remarquable, que l'IVI Canada ait énormément à apporter aux membres canadiens ne fait aucun doute. Les nombreux avantages de la fondation de l'IVI Canada comprennent, sans en exclure d'autres :

- L'avènement d'un porte-parole national qui représente les vérificateurs et les vérificatrices internes du Canada et veille sur leurs intérêts.
- L'existence d'une entité attentive et apte à donner les réponses pertinentes en matière de lois et de règlements canadiens ainsi qu'à communiquer les conseils adéquats lorsqu'il s'agit de s'y conformer.
- La présence d'un organisme national crédible qui demeurera à l'affût et au fait des activités de l'industrie de même que des organismes gouvernementaux et législatifs ainsi que de ceux œuvrant en normalisation pour faire en sorte que la communauté des vérificateurs internes soit représentée à la table de négociation dès le début de toutes les délibérations qui importent pour la profession.
- L'accès direct à un système de soutien national réactif conçu pour fournir des conseils, des pratiques exemplaires, des nouvelles et d'autres renseignements essentiels pour l'exercice efficace de la vérification interne à l'échelle du pays, et ce, dans une perspective canadienne.
- Les occasions de profiter d'un perfectionnement professionnel exclusivement pertinent à l'environnement dans lequel évoluent les professionnels et les professionnelles de la vérification interne du Canada.
- L'accès aux produits, programmes et services fondamentaux en français et en anglais.
- Bien que la formation d'un institut nord-américain par le Canada et les États-Unis puisse sembler avantageuse sur le plan financier, la majorité de ses membres seraient américains et dès lors, l'organisme serait plutôt centré sur ceux-ci. L'analyse détaillée réalisée par l'équipe du Projet de l'Institut canadien a permis de déterminer que la création d'une entité axée sur le Canada est sans aucun doute la prochaine étape à franchir pour améliorer les services offerts à la communauté des vérificateurs internes canadiens et l'assurer d'une représentation vigoureuse non seulement au Canada, mais également sur le plan international. Sur la base des sources de

revenus existantes et planifiées et en conservant les revenus canadiens au Canada, les états financiers prospectifs démontrent clairement la viabilité incontestable de l'Institut canadien. Les autres nombreux avantages de fonder l'IVI Canada sont exposés en détail dans le document intitulé *Projet de l'Institut canadien* (le Projet).

**2. Pourquoi ne serait-il pas plus avantageux pour les membres canadiens de faire partie d'un institut nord-américain plutôt que de l'IVI Canada?**

Vraisemblablement, dans le cadre d'un hypothétique institut nord-américain alliant le Canada et les États-Unis, le Canada n'occuperait toujours qu'un seul siège sur dix au Conseil nord-américain. Cependant, le Canada perdrait sa distinction nationale au sein de l'IVI, et rien ne garantit qu'il continuerait à occuper un siège au Conseil mondial. De plus, puisque les membres américains représenteraient 90 pour cent des effectifs de l'institut nord-américain, la prestation de services et l'offre de produits à l'intention particulière des professionnels canadiens ne compteraient pas au nombre des priorités ultimes. L'équipe du Projet ainsi que de nombreux leaders canadiens chevronnés ont étudié cette option, et la création de l'IVI Canada s'est révélée leur premier choix.

**3. Un institut nord-américain est-il le seul organisme auquel le Canada pourrait s'allier?**

L'équipe du Projet n'a pas envisagé la fusion du Canada avec un institut établi hors de l'Amérique du Nord, et en raison des statuts actuels, on ignore si une telle alliance serait possible. Cependant, il ne s'agirait pas d'une option avantageuse sur le plan logistique.

**4. Pour quelles raisons les intérêts canadiens ne pourraient-ils pas être correctement défendus en adoptant le modèle nord-américain?**

Avec la structure que nous connaissons, certaines activités de promotion et de défense des intérêts ont été entreprises, et si un institut nord-américain voyait le jour, il en serait probablement de même. Toutefois, de telles initiatives pour le Canada demeurerait toujours secondaires aux yeux du Conseil nord-américain (CNA) qui accorde, vu la répartition du financement, une plus grande importance aux activités axées sur les États-Unis.

En outre, plusieurs cibles canadiennes de telles initiatives – le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les autorités en valeurs mobilières, des groupes d'industriels particuliers, les collèges et les universités – préfèrent échanger avec des organismes canadiens dont les leaders sont canadiens. Selon le modèle nord-américain, les leaders et le porte-parole officiel ne sont pas canadiens. De fait, certains membres canadiens perçoivent le CNA comme un organisme américain.

L'IVI Canada serait exclusivement canadien – dirigé et administré par des Canadiens et des Canadiennes. Ainsi, les priorités en matière de promotion et de défense des intérêts seraient établies, les destinataires de ces activités seraient identifiés et ces activités seraient réalisées par des membres canadiens.

## ~ FINANCEMENT ~

### 1. L'IVI Canada est-il financièrement viable?

Oui. Les états financiers prospectifs détaillés intégrés au Projet ont été préparés avec circonspection et ils démontrent la viabilité de l'organisme. Les hypothèses comprennent les revenus projetés issus des cotisations, des programmes, des services et des commandites, ainsi que les dépenses relatives à ces activités. Les états prospectifs font aussi état des dépenses inhérentes à la prestation des services, à l'exploitation et au marketing. Pour en examiner les détails, veuillez vous reporter à l'Annexe B du Projet.

### 2. Quelle a été l'envergure des recherches réalisées en vue d'établir le budget et quelles ont été les hypothèses à l'appui de ces chiffres?

L'équipe du Projet et le Siège mondial de l'IVI ont minutieusement examiné les coûts des services et de la dotation sur la base des activités du siège ainsi que les budgets d'autres instituts de vérificateurs internes. Les chiffres ont aussi été comparés à ceux d'associations canadiennes analogues. Les hypothèses financières détaillées sont présentées dans le Projet.

### 3. Quelles seront les répercussions sur les cotisations?

Pour déterminer la viabilité, les états prospectifs annexés au Projet ont été préparés en supposant le statu quo. Selon la projection, la cotisation demeure la même en 2011 et en 2012 et elle augmente de neuf pour cent en 2013 pour compenser les augmentations inflationnistes estimatives. L'analyse de rentabilité sur laquelle repose le Projet tient compte de ces hypothèses, et les états prospectifs démontrent la viabilité de l'IVI Canada. Outre les changements présentés dans le Projet, aucun autre réajustement de la cotisation n'est actuellement prévu.

Cependant, alors que le temps passe, un réajustement de la cotisation pourrait se révéler nécessaire. En 2011 et en 2012, toutes les augmentations seraient de nature opérationnelle ou inflationniste, soit sans rapport aucun avec la fondation de l'IVI Canada. À tout moment après janvier 2011, l'IVI Canada et les chefs des sections peuvent décider d'établir un nouveau modèle de financement canadien et dans la foulée, de rééquilibrer les sources de revenus fixes et variables. Toute augmentation des cotisations découlant de l'exercice serait vraisemblablement compensée par une réduction des frais des programmes ou la mise en œuvre de nouveaux services. Tout changement d'importance au modèle de financement sera soumis à un processus de consultation. Si on estime qu'un nouveau modèle de financement est adéquat, 2013 serait l'année idéale de son entrée en vigueur.

### 4. Selon le Projet, les sections continueront à recevoir une somme de 8 \$ par membre avec un minimum de 1 000 \$. L'IVI Canada envisagera-t-il une structure différente pour les sections de moindre envergure?

Bien que le Projet ne fasse pas état de modification à la somme versée aux sections, l'IVI Canada et les leaders des sections pourraient modifier les dispositions de financement s'il y a lieu, et ce, aussi tôt qu'en 2011 de sorte que les changements entreraient en vigueur en 2013. La structure de gouvernance de l'IVI Canada l'habilitera à exercer son leadership dans les discussions à ce propos à effectuer les changements requis. La structure actuelle ne le lui permet pas.

**5. Comment les revenus seront-ils partagés avec les sections qui planifient et tiennent des événements nationaux?**

Selon le Projet, la répartition actuelle des revenus sera maintenue. Cependant, dans la foulée d'un réexamen du financement à long terme, les leaders peuvent décider de se pencher sur cette question avant 2013.

**6. Selon le nouveau modèle, les dépenses de déplacement des membres des comités et les autres frais engagés par des représentants des sections à divers titres avec l'IVI Canada seront-ils remboursés?**

Actuellement, ces dépenses sont assumées par le Conseil canadien et on s'attend à ce qu'il continue à le faire. Les états prospectifs prévoient des frais de déplacement importants pour la participation aux comités. On convient que plusieurs bénévoles canadiens ne parviennent pas à obtenir le soutien financier de leur organisation. Par conséquent, on compte qu'à long terme, l'IVI Canada assumera toutes les dépenses de déplacement nécessaires des bénévoles.

Pour les états prospectifs, selon l'hypothèse établie, l'IVI Canada paierait tous les frais pour un nombre estimatif de réunions. Toutefois, cette question relèvera d'une décision en matière de politique, laquelle devra être fondée sur les sources de revenus. Également, l'IVI Canada veillera à l'établissement de services de conférence téléphonique et de webdiffusion afin d'appuyer la tenue de réunions virtuelles des membres des comités. Néanmoins, les rencontres périodiques en vis-à-vis demeurent d'une grande utilité.

**7. L'IVI Amérique du Nord a-t-il des entreprises commanditaires qui pourraient financer les événements canadiens?**

L'IVI Amérique du Nord a plusieurs commanditaires dont la contribution financière à l'IVI est importante. Mais ces dispositions de commandite sont axées sur les États-Unis.

**8. Comment l'IVI Canada prévoit-il attirer des entreprises commanditaires et quelles sont les dépenses afférentes à ces démarches.**

L'IVI Canada jouit d'un fort potentiel en matière de commandites provenant d'organisations nationales. Jusqu'à présent, aucune démarche de la sorte n'a été entreprise auprès de ce marché. Vraisemblablement, l'IVI Canada envisagera d'instaurer un programme de commandites, et le recrutement de commanditaires sera réalisé en échange de commissions, ce qui signifie que la personne chargée de ce recrutement sera rémunérée sur la base d'une commission.

**9. Puisque financièrement, l'IVI Canada ne peut se permettre la traduction de tous les documents et services, quelle sera la stratégie à cet égard?**

L'IVI Canada se donnera pour objectif d'augmenter l'accès des membres canadiens à des produits et à des services bilingues. On convient généralement que la traduction de tous les documents pourrait être trop onéreuse. Par conséquent, l'IVI Canada adoptera les principes qui guident la démarche actuelle du Conseil canadien en matière de bilinguisme. La somme prévue dans les états prospectifs constitue une estimation fondée sur les coûts habituels et le volume prévu. Au cours d'une prochaine séance de planification stratégique, le Conseil pourrait envisager d'améliorer cette stratégie. Si les membres canadiens avaient besoin de plus de contenu bilingue, sa mise en œuvre relèverait du Conseil et de la direction générale.

L'IVI mondial fournit des produits fondamentaux dans plusieurs langues, y compris en anglais et en français (France). Les autres travaux de traduction sont réalisés par chaque institut. Au cours des dernières années, peu de documentation en français a été offerte aux membres canadiens, et cette option sera toujours envisagée. Mais il est clair que les membres canadiens préféreraient accéder à de la documentation en français du Canada.

**10. Le budget pour les coûts ponctuels est très élevé, et des options à prix plus modique sont offertes. De quelle façon les coûts ponctuels seront-ils financés?**

Toutes les options raisonnables seront explorées. Aux fins du Projet, les projections étaient sciemment prudentes. Au cours de la période de transition de deux ans, le personnel de l'IVI Canada et l'équipe de transition s'emploieront à trouver des produits et des services ainsi qu'à prendre des arrangements qui se révéleront à la fois adéquats et économiques. En ce qui a trait aux coûts ponctuels, diverses sources et possibilités seront explorées.

**11. Envisagera-t-on un modèle de partage des revenus de cotisation qui englobera à la fois les cotisations à l'IVI Canada et à la section?**

Le Projet ne propose aucun changement aux modèles de financement en vigueur que ce soit sur le plan national ou des sections. Cependant, si les leaders des sections souhaitent modifier le modèle de financement de l'IVI Canada, le changement se produirait pendant la période de transition de deux ans de façon à ce que le modèle de financement à long terme puisse être en vigueur d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**12. Les prévisions de revenus reposent-elles sur une augmentation de la cotisation?**

Le Projet ne prévoit aucune augmentation de la cotisation en 2011 ni en 2012, mais une augmentation de neuf pour cent y figure pour 2013. Cette augmentation est fondée sur une estimation de l'inflation et de l'augmentation normale des coûts. Dans le cas où une augmentation de la cotisation devrait être appliquée en 2011 et en 2012, elle serait fondée sur les frais d'exploitation et aurait lieu même sans modification de la structure.

**13. Est-il exact qu'à partir de 2013, les cotisations à l'IVI seront entièrement imputées à l'IVI Canada?**

Actuellement, les cotisations canadiennes sont remises à l'IVI nord-américain/mondial. Avec la fondation de l'IVI Canada et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ces cotisations seront remises directement à l'IVI Canada qui, à son tour, paiera les frais d'affiliation à l'IVI mondial. L'IVI Canada continuera à remettre une somme aux sections.

**14. Lorsque l'IVI Canada sera constitué cherchera-t-on à partager le revenu avec les sections?**

Le Projet ne prévoit aucun changement au partage du revenu.

**15. De quelle façon l'IVI Canada établira-t-il une réserve financière suffisante?**

Comme indiqué dans le Projet, une mise de fonds initiale est requise pour certains investissements de départ et pour contribuer à l'établissement de la réserve. En plus d'utiliser les contributions accumulées, l'équipe du Projet et le Conseil canadien ont conçu un plan initial pour rechercher des sources de financement potentielles.

**16. Est-ce que l'équipe mettra tout en œuvre pour obtenir la part de l'actif de l'IVI qui revient au Canada?**

Tant les États-Unis que le Canada adhèrent à un principe directeur qui confirme leur soutien permanent à un IVI mondial viable. L'équipe du Projet de l'Institut canadien a soulevé la question de l'actif net de l'IVI dans le cadre de ses pourparlers avec le Conseil nord-américain et le Siège de l'IVI, et elle continuera à l'évoquer, car le Canada a contribué considérablement à l'accumulation des réserves financières et à l'enrichissement de la propriété intellectuelle. Toutefois, le Canada ne tentera pas de régler cette question avant que l'attribution des actifs soit résolue entre le palier nord-américain et l'IVI mondial. Alors que ces pourparlers auront cours, le Canada continuera à négocier pour obtenir une part des actifs ou des frais de service avantageux qui refléteront les contributions canadiennes au fil des années.

## ~ STRUCTURE ~

### **1. Où les bureaux de l'IVI Canada seront-ils situés?**

Le lieu du siège social sera déterminé par le Conseil et la direction générale de l'IVI Canada. Bien que l'établissement d'un siège social où travailleront les principaux membres du personnel soit prévu, il est possible qu'un bureau virtuel soit mis sur pied et que dans certains cas, on ait recours au télétravail. De telles dispositions augmenteront les possibilités de recrutement, réduiront les coûts et offriront un soutien et un point de communication régionaux pour l'IVI Canada, ses sections et ses membres.

### **2. De quelle façon les sections participeront-elles à l'élaboration d'une stratégie nationale?**

Une démarche de planification stratégique est prévue en 2011 ou en 2012. Bien que le format et le processus précis pour ce faire restent à déterminer par les leaders du moment, tant le palier national que les sections y participeront. La liaison des sections entre elles et avec le Conseil national en ayant recours à une démarche et à la mise en œuvre coordonnées de la stratégie constitue l'un des avantages de la création de l'IVI Canada. Il convient de noter que la structure actuelle ne permet pas la participation des sections à l'élaboration d'une stratégie nord-américaine ni ne permet une liaison claire entre celles-ci et la mise en œuvre de la stratégie.

### **3. Sans représentants régionaux, comment l'IVI Canada assurera-t-il une participation adéquate et suffisante de personnes qui possèdent une vue d'ensemble du réseau de sections canadiennes?**

Selon la structure projetée, les représentants des districts feront office de membres avec plein droit de vote et d'agents de liaison directs avec le Conseil d'administration de l'IVI Canada. La structure existante ne prévoit aucune relation directe pour les sections. Le Comité des candidatures de l'IVI Canada aura pour mission de définir les critères de sélection fondés sur des facteurs existants et sur d'autres facteurs souhaitables de façon à tenir compte de la région, de la langue, du sexe, du secteur d'activité, etc. Ce comité sera aussi responsable de la sélection des candidats et des candidates, lesquels, idéalement, auront assumé la présidence ou siégé au conseil d'une section.

Il convient de souligner que la « connectivité » à valeur ajoutée dont il est question ci-dessus n'est possible que dans la structure projetée de l'IVI Canada, car la structure nord-américaine existante ne permet pas de relation directe pour les sections.

### **4. Est-ce que le Conseil de l'IVI Canada comporterait un certain pourcentage de postes occupés par des francophones?**

Évidemment, la langue comptera au nombre des critères dont le Comité des candidatures tiendra compte. Pour assurer l'efficacité des communications avec tous les membres et leaders de l'IVI Canada, une partie des membres du Conseil et du personnel de l'Institut sera bilingue. En outre, la documentation, les programmes et les services fondamentaux offerts par l'IVI Canada seront offerts en français et en anglais conformément aux principes directeurs exposés dans le *Projet de l'Institut canadien*.

**5. Est-ce que l'IVI Canada occupera un siège au Conseil mondial?**

La représentation des pays au Conseil mondial de l'IVI dépend de divers critères, et aucun pays n'y jouit d'un siège assuré en permanence. Cependant, en tenant compte des principes directeurs actuels, et parce que l'IVI Canada deviendra le troisième institut en importance au monde, on peut raisonnablement présumer qu'il occupera un siège au Conseil mondial.

**6. Quelle assurance avons-nous que le Conseil délaissera la gestion des activités d'exploitation pour assumer sa responsabilité en matière de gouvernance, soit approuver l'orientation et la planification?**

À cause d'une insuffisance en ressources humaines, le Conseil actuel doit se concentrer sur les activités d'exploitation. Toutefois, l'établissement des bureaux de l'IVI Canada, l'embauche d'un directeur général et du personnel adéquat ainsi que l'établissement d'une structure de comités robuste permettront au Conseil d'évoluer vers son rôle de gouvernance stratégique.

**7. Comment deux représentants de district parviendront-ils à protéger, à eux seuls, les intérêts de toutes les sections de moindre envergure et de chaque région canadienne?**

Les représentants des districts seront responsables de communiquer au Conseil le point de vue des sections en veillant à ce que toutes les sections aient voix au chapitre dans la même mesure. Également, le Comité des relations avec les sections (CRS) deviendra une tribune ouverte qui permettra aux sections de débattre d'enjeux et de collaborer. De plus, le Conseil de l'IVI Canada rencontrera le CRS au moins une fois l'an. En outre, comme chaque membre du Conseil national proviendra d'une section, chacun pourra participer aux discussions de l'échelon section-conseil.

**8. Y aura-t-il plusieurs types de membres de l'IVI Canada?**

Aucun changement à la structure n'est prévu sur ce plan. Il s'agit d'un sujet qui sera abordé ultérieurement, et si les membres expriment leur appui à une nouvelle structure, l'IVI Canada sera en mesure d'apporter les modifications requises au moment opportun.

**9. Pourquoi recrute-t-on un directeur de l'exploitation plutôt qu'un directeur général et pourquoi ne pas avoir envisagé l'embauche d'un salarié administratif temporaire plutôt que d'un directeur de l'exploitation?**

Le recrutement d'un directeur de l'exploitation n'a rien à voir avec le projet de l'Institut canadien. Même sans la création d'un institut indépendant, ce poste est nécessaire. Un salarié administratif temporaire ne serait pas apte à assumer les vastes responsabilités du directeur de l'exploitation, car le travail administratif ne constitue qu'une partie minimale de ses tâches. En septembre, une fois que les membres auront voté pour l'établissement de l'IVI Canada, l'embauche d'une personne à la direction générale constituera une première étape essentielle du plan de transition.

## ~ SERVICES ~

**1. Les sections continueront-elles à offrir des programmes professionnels produisant des revenus ou ces activités deviendront-elles conflictuelles avec les initiatives éducatives de l'IVI Canada?**

Les sections continueront à jouer un rôle essentiel dans la prestation de services éducatifs aux membres. Ces activités seront enrichies par les programmes de formation nationaux. L'IVI Canada se concentrera sur la conception de matériel et de programmes éducatifs destinés aux vérificateurs et aux vérificatrices internes canadiens, et ceux-ci pourront être offerts et mis en œuvre soit sur le plan des sections, soit sur le plan national.

**2. Les sections recevront-elles une part des revenus issus des événements de l'IVI Canada?**

Afin d'optimiser les services aux membres tout en maintenant les dispositions de partage des revenus existantes, les événements organisés par l'IVI Canada seront coordonnés avec les sections de la région où ils auront lieu et les revenus seront partagés adéquatement. Ce n'est pas le cas lorsque l'IVI Amérique du Nord organise des événements.

**3. En matière d'évaluation de la qualité, quels sont les projets de l'IVI Canada?**

Les services d'évaluation de la qualité offerts au Canada le seront toujours. Cependant, davantage de visibilité leur sera accordée et davantage d'activités de promotion leur seront consacrées.

**4. Quelle sera la différence entre les services offerts aujourd'hui et ceux qui le seront par l'IVI Canada?**

Pendant la période de transition de deux ans, les leaders canadiens détermineront quels sont les services offerts par l'IVI qui seront toujours requis. Les priorités en matière de services seront établies en fonction du milieu canadien et des besoins particuliers des membres de l'IVI Canada. Si le besoin d'un nouveau service se fait sentir, l'IVI Canada réalisera une analyse de rentabilité à son égard, en déterminera la source de financement et le mettra en œuvre. Cela se distingue nettement de la façon de faire actuelle alors qu'une augmentation de services à l'intention des membres du Canada exige l'approbation de diverses instances.

**5. L'IVI Canada se limitera-t-il à offrir de la formation et des services éducatifs d'intérêt général ou élaborera-t-il aussi des cours portant sur des secteurs d'activité particuliers?**

L'IVI Canada déterminera les types de programmes éducatifs dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin. Ainsi, vraisemblablement, tant des cours d'intérêt général que des cours spécialisés seront élaborés et offerts.

**6. Comment le soutien aux sections sera-t-il assuré par l'IVI Canada?**

L'embauche de personnel pour les bureaux canadiens dont il est question dans le Projet tient compte des activités de soutien aux sections. Cependant, pendant la période de transition, chacun des services et chacune des activités seront analysés au cas par cas et évalués en les analysant dans la perspective de la rentabilité. L'IVI Canada, par l'entremise de membres désignés du personnel canadien, assurera sans conteste un appui accru aux sections canadiennes.

**7. L'IVI Canada devra-t-il payer pour les programmes de formation élaborés par l'IVI?**

Sur une base de frais de service, l'IVI Canada devra payer pour tous les produits et les services qu'il obtiendra de l'IVI. À l'inverse, tout pays qui souhaitera utiliser des produits ou des services canadiens devra les acheter de l'IVI Canada.

**8. L'IVI Canada élaborera-t-il ses propres normes?**

Le *Cadre international pour la pratique professionnelle* encadré et promulgué par l'IVI mondial, englobe les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne*, lesquelles demeureront celles auxquelles se conformeront les vérificatrices et les vérificateurs internes du Canada. Son orientation sur le milieu canadien placera cependant l'IVI Canada en position de fournir l'interprétation et les conseils adéquats dans notre contexte.

## ~ SCRUTIN ~

### **1. Quel est le rôle de chaque membre canadien dans l'initiative de la création de l'IVI Canada et quelle est sa responsabilité à cet égard?**

Pendant le scrutin, les membres seront appelés à faire deux choix :

- À compter de septembre 2010, les membres disposeront d'un mois pour voter. Pour que la création de l'IVI Canada soit approuvée, 1 000 votes au minimum représentant minimalement deux tiers des votes totaux doivent y être favorables.
- De juillet 2011 à juin 2012, lorsqu'ils renouvelleront leur adhésion, les membres seront invités à indiquer s'ils souhaitent devenir membres de l'Institut canadien et ainsi, remettre leur cotisation à l'IVI Canada. S'ils ne souhaitent pas adhérer à l'IVI Canada, les membres deviendront membre de l'IVI Amérique du Nord (c.-à-d. des États-Unis). Ce processus confirmera que les membres souhaitent adhérer à un institut qui deviendra indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Veuillez vous reporter à la deuxième question de la page 1 pour connaître les raisons pour lesquelles il est avantageux pour les membres canadiens d'adhérer à leur propre IVI Canada.

### **2. Que se passera-t-il si le nombre de votes favorables à la création de l'IVI Canada n'atteint pas le nombre minimal de 1 000 ou s'ils ne représentent pas la proportion minimale de deux tiers des votes?**

Dans le cas où ces seuils ne seraient pas atteints, nous devons effectuer une analyse pour déterminer les motifs d'un tel échec ainsi que la direction que le Canada devrait prendre à l'avenir. Entre-temps, le Conseil canadien maintiendra sa structure de gouvernance et d'exploitation à titre de sous-comité du Conseil nord-américain.

### **3. Que se passera-t-il si les résultats du scrutin sont favorables, mais qu'un grand nombre de membres décident d'adhérer à l'IVI Amérique du Nord au moment du renouvellement?**

Pour aider les membres à comprendre le choix devant lequel ils se trouveront et la façon de remplir leur formulaire, un vaste exercice de communication aura cours pendant la période de renouvellement de l'adhésion. Les membres qui choisiront de rejoindre l'IVI Amérique du Nord (c.-à-d. les États-Unis) ne recevront plus de services de l'IVI Canada ni d'une section canadienne. Si un grand nombre de membres canadiens adhèrent à l'IVI Amérique du Nord, l'IVI Canada subira de graves répercussions financières. Veuillez vous reporter à la deuxième réponse de la page 1 du présent document pour réexaminer les principales raisons pour lesquelles un institut canadien sera de loin plus avantageux qu'un institut nord-américain pour les vérificatrices et les vérificateurs internes du Canada.

### **4. À quel moment les conseils des sections devront-ils voter pour l'adoption de la résolution?**

Idéalement, les sections devraient voter dès que possible et informer leurs membres de l'adoption ou du rejet de la résolution. Mais les sections doivent voter avant le scrutin auprès des membres, lequel commence le 1<sup>er</sup> septembre.

**5. Pour que les résultats du scrutin soient favorables, les conseils des sections doivent-ils voter unanimement pour la création de l'IVI Canada?**

Le règlement de l'IVI stipule que 9 sections sur 12 doivent y être favorables. Cependant, l'IVI Canada ne sera viable que dans la mesure où toutes les sections s'y engagent activement. L'objectif consiste à unir les sections canadiennes et le Conseil canadien afin qu'ils travaillent de concert à améliorer le sort de leurs membres. Bien qu'un vote unanime serait idéal et démontrerait une cohésion, le pourcentage du nombre de votes favorables requis est déterminé par les statuts de chaque section.

**6. Comment les communications avec les membres pourront-elles avoir cours en temps opportun pour faire en sorte que chacun puisse prendre une décision éclairée, et qu'en septembre, le quorum requis votera sur le Projet?**

Un vaste programme de communication a commencé immédiatement après que le Conseil mondial ait approuvé le Projet, soit le 12 juin dernier, et il se poursuivra jusqu'à la fin de la période de scrutin auprès des membres. La publication du présent document, *Questions courantes*, est l'un des éléments de ce programme.

**7. Quel sera le mode de scrutin?**

Les membres accéderont au vote électronique et au vote papier. Plus de détails seront communiqués ultérieurement.

**8. Peut-on voter par anticipation?**

En raison des paramètres établis par l'IVI, le vote par anticipation sera fort probablement impossible. Cependant, la période d'un mois pendant laquelle le scrutin aura cours devrait permettre de voter à tous ceux qui le désirent.

**9. À long terme, quels sont les avantages de voter OUI?**

C'est l'occasion où jamais pour chaque membre canadien de participer à l'initiative la plus passionnante et importante que les vérificatrices et les vérificateurs internes aient jamais entreprise au pays.

OUI, créer notre propre institut national ouvrira des possibilités et procurera un soutien axé sur le Canada, et ce, bien au-delà de ce que les membres ont pu connaître jusqu'à présent. OUI, l'IVI Canada deviendra notre porte-parole national auprès des organismes de réglementation, des législateurs et des normalisateurs de diverses industries. Et OUI, les avantages que confèrera la fondation de l'IVI Canada nous survivront tous alors que la génération à venir récoltera le fruit de notre ténacité et de notre travail acharné.

En votant OUI, contribuez à un héritage dont nous pourrons tous être fiers!